

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES  
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 21/09/2023

\*\*\*\*\*

Département de  
la Vienne

\*\*\*\*\*

Arrondissement de  
MONTMORILLON

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoirs
50	28	30	2

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et neuf minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion au 26 avenue Henri Petonnet à Vivonne.

Etaient présents : GREGOIRE Philippe – TEXIER Stéphane – GRIMAUD Jean-Paul – THOMASSE Gabriel – SUIRE Sébastien – MAURY Jean-Pierre – BOIRON Noëlle – GEORGEL Sophie – DUTAUT Patrick – FORTHIN Benjamin – BELLIN Philippe – GIRARDEAU Jules – PIN Olivier – BEAU Jacky – LATU Roland – THEVENET Roland – PICHON Gilles – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – GAYET Olivier – BARBOTIN Bernard – CHAPLAIN Christian – CINQUABRE Jean-Christophe – GIRARD Sandra – BOUCHET Roland – RENOARD Chantal – JEAN Gisèle – BRANGER Geneviève – POIRIER Fredy

Etaient excusés : CARRETIER Michel – CACLIN Philippe (donne pouvoir à PICHON Gilles) – CAQUINEAU Bernard – GARGOUIL Francis – BOIRON William (donne pouvoir à JEAN Gisèle) – SENELAS Rozeen

Etaient absents : VERGNAUD Sophie – JESBERGER Gilles – ROBERT René – BORDEVAIRE Nicolas – LE GUERN Romain – POIRIER Gilles – MARTIN Alexis – TOURENNE Cyrille – FRICONNET Jean-Luc – BIBAUD André – BOCK François – LAFRECHOUX Joël – CHASSIN Julien – SAINT LAURENT Gérard – JARASSIER Michel – LEONET Frédéric

Observation :

A été élu secrétaire de séance M. CHAPLAIN Christian  
Administratifs : BOUCHE David, BRANGEON Anne, DALMON Enzo, LAURIN Pauline

Délibération n°286\_27092023

**Convention de mise à disposition avec la CC des Vallées du Clain**

Le Président informe le Conseil Syndical que le syndicat doit mettre à jour le « document unique ». Il s'agit d'un document permettant d'évaluer les risques professionnels (environnement de travail, postes).

La CC des Vallées du Clain accorde une mise à disposition de son agent pour un accompagnement pour la mise à jour de notre document unique. Un tarif forfaitaire de 2 500 euros est proposé par la CCVC.

L'Assistante de Prévention du syndicat, Pauline LAURIN travaillera avec la Conseillère de Prévention, Laurence RAULT pour cette mise à jour.

**AR Prefecture**

086-200058832-20230927-286\_27092023-DE  
Reçu le 29/09/2023  
Publié le 29/09/2023

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité cette proposition et s'engage à:**

- Donner pouvoir au Président pour signature de la convention
- Payer le tarif forfaitaire de 2 500 euros à la CC des Vallées du Clain

*Pour copie conforme,  
Acte rendu exécutoire par  
Le Président,  
M. Philippe BELLIN  
A Valence en Poitou, le 28/09/2023*



**AR Prefecture**

086-200058832-20230927-286\_27092023-DE  
Reçu le 29/09/2023  
Publié le 29/09/2023